

SOCIÉTÉ • FÉMINICIDES

Comment la lutte contre les féminicides bouleverse les pratiques de la justice

Des formations voient le jour pour faire travailler ensemble des professionnels confrontés aux violences conjugales. Reportage au tribunal d'Aix-en-Provence.

Par Luc Leroux • Publié aujourd'hui à 11h48

Article réservé aux abonnés

« *C'est fou comme les choses ont bougé en quelques mois.* » Pour cette magistrate, la mobilisation contre les féminicides a bouleversé, comme rarement, les pratiques professionnelles dans les palais de justice, les commissariats et les gendarmeries.

Trois jours après la fin du Grenelle contre les violences conjugales, la cour d'appel d'Aix-en-Provence réunissait, le 28 novembre, une petite centaine de magistrats, enquêteurs, éducateurs de la protection judiciaire de la jeunesse, membres d'associations d'aide aux victimes, conseillers d'insertion et de probation ou encore avocats, pour le premier usage du kit de formation interdisciplinaire à la lutte contre les violences au sein du couple, élaboré par l'Ecole nationale de la magistrature (ENM).

Lire aussi | [Les arbitrages du Grenelle contre les violences conjugales : des mesures, mais sans plus de moyens](#)

Dans la salle de réunion de la cour d'appel, serrés autour de grandes tables, les professionnels étudient des cas pratiques, disséquant des enquêtes, débusquant les carences, analysant ce qui a été bien fait, mal fait. Mélange des métiers et des fonctions : là, un général de gendarmerie, un procureur de la République réfléchissent avec une éducatrice, un policier sur une enquête type. La parole se libère entre tous ces maillons de la chaîne judiciaire que les femmes victimes côtoient à un moment de leur parcours. « *Des planètes qui habituellement ne communiquent pas* », relève un participant.

Confronté à l'analyse d'une enquête décrivant une intervention au cours de laquelle l'épouse victime assure qu'elle a chuté, qu'il ne s'est rien passé et va jusqu'à se jeter sur les policiers pour les chasser de la maison, un magistrat doute de cette scène : « *Ça, ça n'arrive jamais !* » Un gendarme, un peu gêné, le reprend : « *Si, on est parfois pris à partie par des victimes mais on ne le met jamais en procès-verbal, par peur de les desservir, pour les protéger.* » Flottement, incompréhension : « *Oui, mais pour nous, c'est un élément qui démontre l'emprise* », finit par lâcher le magistrat.

« Il faut que tous les services soient à fond »

A une table voisine, la discussion s'échauffe. « *Mais comment voulez-vous que le JAF [juge aux affaires familiales] prenne une ordonnance de protection s'il ne sait pas qu'il y a eu une tentative d'étranglement de l'épouse et que le petit a eu des dents cassées. Il n'a pas de boule de cristal ?* » Ce « cas pratique » illustre, selon Nathalie Kielwasser, vice-procureure à Colmar et rédactrice de fiches-réflexes à destination des professionnels judiciaires, qu'« *un nombre incalculable de professionnels travaillent autour d'une situation et que personne ne se communique des éléments* ». Cette magistrate fait de la circulation de l'information au sein même des juridictions « *un des grands enjeux de 2020* ».

Pour ces enquêtes-exercices refaites ainsi autour d'une table, les professionnels n'oublient rien : la saisine du juge des enfants par le tribunal correctionnel lorsque des suspicions de violences apparaissent, l'octroi d'un « téléphone grave danger », la vérification, à domicile, du respect du contrôle judiciaire par le service d'insertion et de probation. « *Pour avoir 20 sur 20 dans ces affaires-là, commente un procureur, il faut que tous les services soient à fond* », alors même que le cas examiné montre que la victime est restée seule dans un milieu hostile sans être protégée.

Lire aussi | [Féminicides : une étude inédite détaille les carences judiciaires dans la prévention](#)

Preuve que les mentalités seraient en train de changer, un magistrat évoque le mail d'une collègue rédigeant, il y a deux ans à peine, un rapport à la chancellerie sur un homicide conjugal. Elle concluait par : « *crime passionnel* ». Inimaginable désormais, convient l'ensemble des participants. « *Depuis plusieurs mois, le contexte nous appelle à changer de braquet, à évoluer dans notre vision de ce type de violences. Et on évolue tous assez vite* », résume Michel Sastre, conseiller à la cour d'appel.

Au cours de cette formation, les psychologues invitent à bousculer les grilles d'appréciation. « *Il y a une infraction mais il y a souvent peu d'informations autour, estime Linda Tromeleue, psychologue clinicienne. Et, si on ne cherche pas, on ne trouve pas. Ce qui peut notamment échapper, c'est l'emprise, alors qu'elle existe dans trois quarts des situations de femmes victimes de violences au sein du couple.* » Petite révolution aussi, les magistrats osent se frotter à l'échange avec des victimes, à l'image du tribunal de Draguignan (Var) qui a récemment invité des femmes ayant subi diverses violences. « *Dans ces ateliers, la victime ne blâme personne, résume Patrice Cambérou, procureur de la République. Pour nous, c'est une bonne nouvelle, mais elle a bien identifié aussi notre manque de coordination.* »

La peur d'en faire trop

Les magistrats apparaissent en quête de meilleures pratiques : « *Comment on institutionnalise la communication au sein des juridictions ?* », demande l'une. « *Faut-il travailler sur la question de l'alcool qu'on trouve dans beaucoup de dossiers ?* », questionne un autre. Et, dans ce grand chamboulement des mentalités et des pratiques professionnelles, la peur d'en faire trop pointe déjà.

« *Agir vite et fort, ce n'est pas toujours la demande de la victime, elle préfère le bon timing* », avance un magistrat auquel des femmes auraient confié que la comparution immédiate de leur conjoint avec un mandat de dépôt à la clé est perçue comme une réponse trop violente. « *Attention que nos institutions ne leur imposent pas d'autres violences en voulant traiter les violences dont elles sont victimes* », résume une participante.

Lire les témoignages : [« Même si ça a été dur, je veux dire que c'est possible de s'en sortir »](#)

Présente à l'issue de cette journée de formation, la garde des sceaux, Nicole Belloubet, a souhaité que ce kit de formation interdisciplinaire fasse que « *les énergies aujourd'hui juxtaposées puissent former un ensemble* ».

Désormais, tout magistrat qui passera par l'ENM pour un stage de formation à de nouvelles fonctions, quelles qu'elles soient, bénéficiera de ce module violences conjugales. Selon le directeur de l'ENM, Olivier Leurent, « *cet outil des bonnes pratiques dans la lutte contre les violences au sein du couple montre que l'Ecole prend sa part pour que cessent ces violences à huis clos, indignes de notre civilisation* ».

L'enquête du « Monde » sur les féminicides en France

Depuis le mois de mars, et pour une année complète, une équipe d'une douzaine de journalistes du *Monde* est mobilisée pour enquêter sur les féminicides, ou meurtres conjugaux, commis en France. Il s'agit de documenter, de la façon la plus détaillée possible, comment et pourquoi plusieurs dizaines de femmes meurent, tous les ans, en France, tuées par leurs conjoints.

Pour analyser en profondeur la situation et contribuer à la prise de conscience de sa gravité, nous avons choisi d'enquêter, de façon exhaustive, sur les 120 féminicides identifiés pendant l'année 2018. Dossier par dossier, nos journalistes tentent de reconstituer les faits, les histoires, les itinéraires, et surtout cherchent ce qui n'a pas été fait, ou ce qui aurait pu être fait, par la police, la justice, les services sociaux, afin de prévenir ces meurtres. Avec une conviction : une grande partie de ces féminicides pourrait être évitée, si la société française s'en donnait les moyens.

[Vous pouvez retrouver tous nos articles d'enquête sur les féminicides dans cette rubrique.](#)

Enquête : [Dans les affaires de féminicides, les alertes négligées par les forces de l'ordre](#)

Enquête : [« Papa, il a tué maman, Gilles et lui » : enquête sur cinq féminicides à La Réunion](#)

Lire aussi | [Comment la justice adapte ses procédures face aux violences conjugales](#)

Compte rendu de procès : [Aux assises de l'Isère, le procès d'un mari ayant tué sa femme : « Je l'avais déjà perdue »](#)

[Luc Leroux](#) (Marseille, correspondant)